



Libre en Communs

<https://www.a-lec.org/>

# Assemblée générale ordinaire 2024

30 mars 2024



# Programme de la journée



- ▶ 10H00 : présentation des rapports annuels
- ▶ 12H30 : pause repas
- ▶ 14H00 : présentation de la réforme des statuts
- ▶ 15H30 : présentation des candidatures pour le CA
- ▶ 16H00 : clôture du scrutin à distance
- ▶ 16H10 : scrutin physique suivi du dépouillement
- ▶ 17H30 : fin et rangement



Rapport moral de l'exercice 2023

# Sommaire



## Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chalec

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

# Membres de Libre en Communs



- ▶ Évolution du nombre de membres en hausse :
  - ▶ janvier 2023 : 46 membres
  - ▶ décembre 2023 : 55 membres

# Conseil d'administration



- ▶ Le CA a été élu le 3 juin 2023
- ▶ Il comprenait :
  - ▶ Julian Barathieu (président)
  - ▶ Adrien Bourmault (trésorier)
  - ▶ Cyrille Louarn
  - ▶ Claudia Ma (secrétaire adjointe)
  - ▶ Christian Momon
    - ▶ démission le 8 septembre 2023
  - ▶ Jean Sirmai (secrétaire)



# Contrôle du statut d'intérêt général



- ▶ Août 2023 : réception d'un recommandé de la DGFIP
  - ▶ amende d'un montant élevé pour retard ?!
  - ▶ surprise : éligible à l'IS?!
- ▶ Septembre 2023 : réponse à la DGFIP
  - ▶ rappel de notre statut
- ▶ Octobre 2023 : déclaration du montant de dons perçus en 2022 et résolution

# Rencontres et échanges



- ▶ Rencontres LeC à Paris
  - ▶ Bar Commun (Marcadet), le 2e vendredi du mois
  - ▶ 2023 : 12 occurrences avec 4 à 6 personnes
- ▶ Échanges publics à distance
  - ▶ audio.a-lec.org (mumble)
  - ▶ xmpp.a-lec.org
    - ▶ salon principal : `xmpp:a-lec@salons.a-lec.org`
    - ▶ salon membres : `xmpp:membres@salons.a-lec.org`
    - ▶ etc
- ▶ Déplacements/événements
  - ▶ ateliers sur les communs (Odile puis Paul Sanders)
  - ▶ 40e anniversaire de GNU à Biel/Bienne





# Générosité du public



- ▶ Dons récoltés par le trésorier avec Comcom et Commécénat
- ▶ Des dons en nature et en numéraire
  - ▶ 9 700 € en numéraire
  - ▶ 2 177 € en nature
  - ▶ 15 personnes distinctes
  - ▶ (détails dans le rapport financier)
- ▶ **MERCI!**

# Position FDN/FFDN/FSFe



- ▶ Partenaires naturels proches, valeurs partagées
  - ▶ La FSF est notre partenaire le plus proche
  - ▶ La FSF et la FSFe se rapprochent
  - ▶ Notre attitude a été de favoriser les synergies

FDN

FFDN

fsfe



# Feuille de route pour 2024



- ▶ meilleure parité homme/femme
- ▶ favoriser les dialogues et interactions en présence
- ▶ poursuivre les rencontres mensuelles
- ▶ trouver une solution de collecte du bénévolat
- ▶ poursuivre et étendre les demandes de financement

# Sommaire



## Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

**Commission infrastructure**

Commission Chalec

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

# Présentation



- ▶ créée en 2021 et gérée par Adrien (neox), chargée de maintenir l'infrastructure (serveurs)
- ▶ membres en 2023 :
  - ▶ Adrien (neox), actif
  - ▶ Christian (cpm), démission en septembre
  - ▶ Cyrille (echolib)
  - ▶ Nicolas-Alexandre
  - ▶ Guillaume (Sparthéon)
  - ▶ Laurent (LaurentP), actif
  - ▶ Denis (GNUtoo)
- ▶ `xmpp:cominfra@salons.a-lec.org`
- ▶ `https://forge.a-lec.org/cominfra`



# Résumé de l'activité en 2023



- ▶ consolidation des acquis et progrès
- ▶ arrivée de LaurentP, participations de Nicolas-Alexandre et Denis
- ▶ revue de la documentation (WIP!)
- ▶ site de Fontainebleau
  - ▶ mise en service et exploitation pour redondance
  - ▶ problèmes matériels
- ▶ panne de Gisors (et décommissionnement en attendant)
- ▶ revue du système de sauvegarde, commencé par Cpm et finalisé par neox

## Résumé de l'activité en 2023 (2)

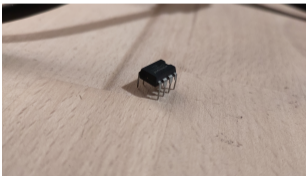


- ▶ consommation énergétique?
- ▶ stage de 3 mois pour Guillaume, 2e année cycle ingé
  - ▶ serait pratique de récupérer les infos de conso automatiquement
  - ▶ faire ça en libre
- ▶ panne de Gisors (et décommissionnement en attendant)
- ▶ travail efficace mais pas abouti
- ▶ finalisation en 2024





# Résumé de l'activité en 2023 (3)

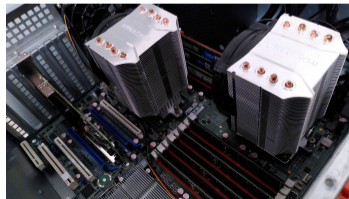


- ▶ chantier Forgejo
- ▶ chantier FSDG (machines physiques)
- ▶ GNU Boot sur les machines
- ▶ maintien des services internes (e.g XMPP)
- ▶ catastrophe en novembre
  - ▶ problème de réplication et perte de données
  - ▶ heureusement les sauvegardes fonctionnaient (presque)
  - ▶ rétabli en 3 jours

# Recrutement



- ▶ on recrute!
  - ▶ maintenir l'infra c'est :
    - ▶ gérer des services, des machines, des sites
    - ▶ documenter, réfléchir, expérimenter, améliorer
    - ▶ inventer!
  - ▶ enjeux :
    - ▶ liberté de la totalité du logiciel
    - ▶ documentation du matériel
    - ▶ sécurité
    - ▶ mise à jour permanente
  - ▶ les débutantes et débutants : bienvenue!
    - ▶ temps régulier et fixe, même si faible
  - ▶ besoin de gens pour mail, toot, machines physiques et migrations FSDG



# Feuille de route pour 2024



- ▶ nouvelle version du site web de Libre en Communs, en lien avec Comcom et le projet Tyto
- ▶ migration des machines virtuelles vers Trisquel
- ▶ mise en production d'une nouvelle machine à Fontainebleau
- ▶ restructuration du site de Gisors
- ▶ mesure automatique de la consommation énergétique
- ▶ renforcer la supervision de linfrastructure
- ▶ continuer la refonte de la documentation
- ▶ recruter!

# Sommaire



## Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

**Commission Chalec**

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

# Présentation



- ▶ créée en 2021, gérée par Cpm puis neox
- ▶ six service ouverts
- ▶ membres :
  - ▶ Adrien (neox)
  - ▶ Christian (Cpm)
  - ▶ Cyrille (echolib)
  - ▶ Nicolas-Alexandre
  - ▶ Laurent (LaurentP)
  - ▶ Jérôme (Human)
  - ▶ Estelle



# Résumé de l'activité en 2023



- ▶ année peu productive, restée sur les acquis de 2022
- ▶ maintenance des services ouverts :
  - ▶ audio, ctrlv, forge, libreverse, pad, xmpp
- ▶ quelques services proches de l'ouverture
- ▶ le nombre de personnes utilisatrices est modeste
  - ▶ sauf pour ctrlv et xmpp (82 -> 304 et 1400 appels/mois)
  - ▶ préparation de l'ouverture de nuage, toot, video, visio et petition

# Sortie du collectif CHATONS



- ▶ la charte CHATONS a évolué
- ▶ changements forts sur l'éthique et la transparence
  - ▶ exceptions pour utiliser du non libre
  - ▶ exceptions pour infrastructures non éthiques
- ▶ décision des membres de quitter le collectif
- ▶ d'autres structures ont ait de même
  - ▶ discussions en cours mais pas abouties en 2023



# Permanences



- ▶ s'occuper du Chalec demande du temps et de la motivation
- ▶ nécessaire d'être régulier
- ▶ permanences organisées pour cela les lundis 20H30 - 23H



# Recrutement



- ▶ Chalec recrute!
- ▶ mettre à disposition des services veut dire :
  - ▶ tester
  - ▶ surveiller
  - ▶ valoriser
- ▶ pas indispensable d'être informaticienne ou informaticien!
- ▶ besoin de compétences humaines et organisationnelles
- ▶ pas besoin de s'occuper de l'infra!
- ▶ avoir du temps fixe et régulier
- ▶ besoin de gens pour gérer la commission, administrer pad, co-administrer toot et visio, rédiger sur le site

# Feuille de route pour 2024



- ▶ nous devons continuer à mettre en avant nos services libre et éthiques
- ▶ ils sont utilisés mais peu par rapport à l'effort
- ▶ il faut mettre en avant notre singularité
- ▶ il faut communiquer!
- ▶ il faut recruter!

# Sommaire



## Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chalec

**Commission communication**

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

# Présentation



- ▶ chargée de maintenir l'information et gérer les évènements
- ▶ Cpm était responsable, Cyrille et Claudia ont pris la suite
- ▶ les membres étaient :
  - ▶ Cyrille (echolib), publications et campagne de dons
  - ▶ Claudia, tenue de stands et dépliants
  - ▶ Adam (Damdam)
  - ▶ Odile, ateliers et rédaction article
  - ▶ Adrien (neox), rédaction des actus, conférences, tenue de stands, campagne de dons
  - ▶ Jérôme (jerome), tenue de stands, réunions mensuelles au Bar Commun
  - ▶ Christian (Cpm), gestion et rédactions d'actus

# Activités



- ▶ 22 sous-projets, 3 campagnes, 9 évènements, 10 supports pub
- ▶ campagnes de dons, actus (en continu) et voeux
- ▶ évènements :
  - ▶ rencontres marseillaises
  - ▶ rencontres mensuelles
  - ▶ conférence XMPP à Bourbon l'Archambault
  - ▶ capitole du Libre de Toulouse
  - ▶ fête de l'Humanité
  - ▶ camp Chatons
  - ▶ Pas Sages En Seine (PSES)
  - ▶ journée des associations de Saint-Maur-des-Fossés
  - ▶ Journées du Logiciel Libre
- ▶ 442 pouets!

# Évènements



# Recrutement



- ▶ nous avons besoin de gens pour :
  - ▶ chroniques
  - ▶ rédaction
  - ▶ traitement d'images
  - ▶ gestion du fédivers
  - ▶ photographies
  - ▶ transcriptions
  - ▶ traductions
  - ▶ montage vidéo
  - ▶ animation ateliers/stands
  - ▶ conférences

# Feuille de route pour 2024



- ▶ recruter!
- ▶ faire de la publicité sur Chalec
- ▶ couvrir les actus de LeC
- ▶ renouveler les supports de com'
- ▶ assurer la présence de LeC aux évènements
- ▶ réaliser des conférences



# Sommaire



## Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chalec

Commission communication

**Commission mécénat**

Projets internes

Projets externes

# Présentation



- ▶ créée en 2022 et dédiée à la recherche de financement
- ▶ gérée par le tandem Jérôme et Samy
- ▶ les membres étaient Samy, Jérôme (jerome) et Adrien (neox)
- ▶ manque de temps bénévole en 2023, objectifs non atteints
- ▶ secondée par le CA et la Comcom pour la campagne de dons 2023

# Campagne de dons



- ▶ 6 170 € récoltés
- ▶ communication fréquente et régulière (publications Fédivers)
- ▶ étalé sur 3 mois
- ▶ campagne très positive

# Feuille de route pour 2024



- ▶ Trouver de nouvelles personnes pour apporter de l'énergie dans la recherche de financement
- ▶ Rechercher des subventions publiques européennes ou françaises
- ▶ Développer le mécénat avec des institutions privées
- ▶ Établir un protocole déthique relatif à la provenance des fonds
- ▶ Organiser la campagne d'appel à dons en 2024
- ▶ Développer les partenariats avec d'autres structures du libre

# Sommaire



## Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chalec

Commission communication

Commission mécénat

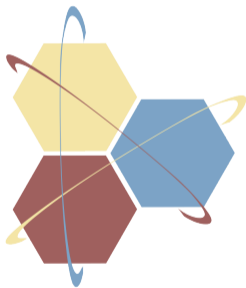
**Projets internes**

Projets externes

# Gem-graph



- ▶ activité continue et régulière, actif même si peu de résultats visibles
- ▶ suivi dans le salon Gem-graph (dev)
- ▶ principaux devs : Adrien (neox) et Jean (jean)
- ▶ principaux objectifs atteints : réécriture en C, lecture/écriture XML , images en OpenGL avec GTK4
- ▶ acquisition / maîtrise des outils : C, debug C, XML, OpenGL, GTK4
- ▶ projet complexe, retardé par lacunes de documentation de GTK4
- ▶ peu d'obstacles à une version PoC en 2024





- ▶ moyen de faire connaître de manière simple et accessible le logiciel libre et le matériel compatible
- ▶ lancé par Jérôme (jerome), destiné au grand public
- ▶ outil d'auto-formation pour non-spécialistes
- ▶ 24 fiches thématiques pour progresser à son rythme
- ▶ beaucoup de travail en 2022 mais pause en 2023
- ▶ manque de temps bénévole

# Tyto



- ▶ littérateur libre développé en Python par Cyrille (echolib)
- ▶ fichiers textuels pour créer des pages web localement ou sur un serveur
- ▶ écriture de fichiers source étudiée pour une lecture accessible et visuellement aérée
- ▶ gestion "wip" permettant à une ou un admin de prévisualiser un site transitionnel
- ▶ site web de LeC prochainement finalisé en Tyto!
- ▶ code source sur <https://forge.a-lec.org/echolib/tyto-litterateur/>





# Sommaire



## Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chalec

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

**Projets externes**

# GNU Boot



- ▶ maintenu par Denis (GNUtoo), Adrien (neox)
- ▶ pas soutenu directement par LeC
- ▶ utilisé dans l'infra de LeC
- ▶ mise à disposition d'une machine de compilation (pas encore beaucoup utilisée)

The background features a large blue triangle on the left pointing right, and a large yellow triangle on the right pointing left. They overlap in the center, creating a smaller teal-colored triangle.

# Rapport financier de l'exercice 2023

# Sommaire



## Rapport financier de l'exercice 2023

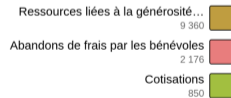
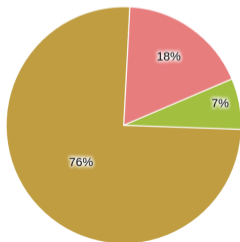
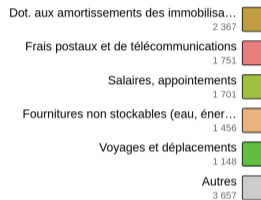
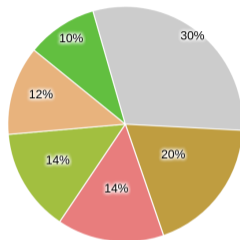
Trésorerie et patrimoine

Budget

# Compte de résultat

Toutes les écritures sont libellées en €.

# Répartition charges et produits





## Association Libre en Communs — Bilan

Exercice : Exercice 2023 (clôturé) — du 01/01/2023 — au 31/12/2023

Document généré le 03/03/2024

### Actif

2183	Matériel bureau et informatique	8 555,60
28183	Amortiss.matériel de bureau, informatique	-2 367,84
5112	Chèques à encaisser	100,00
512A	Compte courant	4 485,92
530	Caisse	868,60

<b>Total actif</b>		<b>11 642,28</b>
--------------------	--	------------------

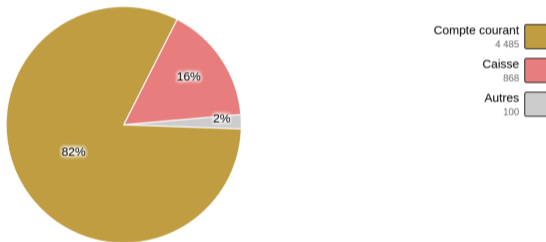
### Passif

120	Résultat de l'exercice (excédent)	11 337,02
	<b>Résultat de l'exercice courant (excédent)</b>	<b>305,26</b>

<b>Total passif</b>		<b>11 642,28</b>
---------------------	--	------------------

Toutes les écritures sont libellées en €.

# Répartition des actifs







## Rapport financier de l'exercice 2023

Trésorerie et patrimoine

Budget

# Bilan budget 2023



Charges	Charges	
	Prévisionnel	Réel
Matériel informatique	1 000,00 €	<b>3 376,19 €</b>
Cotisations assurance	324,93 €	<b>335,91 €</b>
Communication/publicité	2 000,00 €	963,56 €
Transports		<b>1 208,10 €</b>
Frais de mission (hôtel, nourriture)	500,00 €	<b>626,82 €</b>
Poste		134,06 €
Internet	1 368,00 €	<b>1 751,23 €</b>
Banque	350,00 €	307,39 €
Divers/frais de convivialité	500,00 €	345,81 €
Énergie	1 277,07 €	<b>1 456,48 €</b>
Salaires	0,00 €	<b>1 701,00 €</b>
Locations immobilières	0,00 €	266,00 €
Fournitures administratives	0,00 €	151,18 €

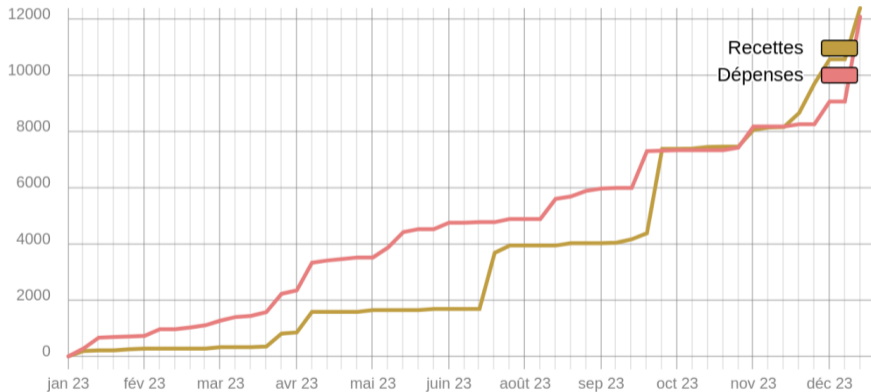
<b>Totaux</b>	<b>7 320,00 €</b>	<b>12 623,73 €</b>
---------------	-------------------	--------------------

Produits	Produits	
	Prévisionnel	Réel
Dons	6 500,00 €	<b>9 360,79 €</b>
Cotisations	820,00 €	<b>850,00 €</b>
Abandons de frais / dons en nature	0,00 €	<b>2 176,80 €</b>

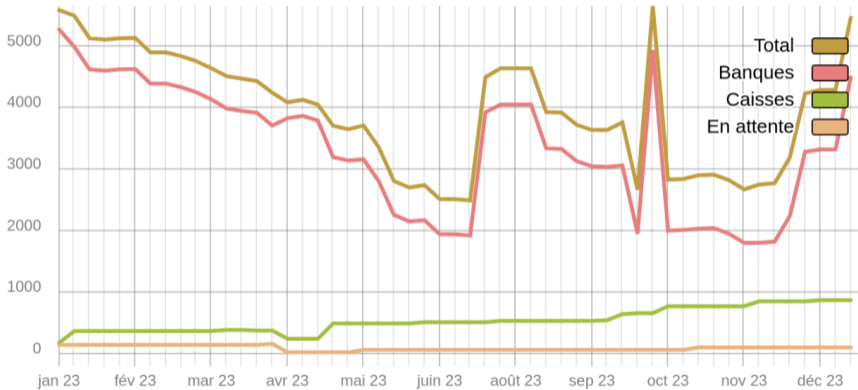
<b>7 320,00 €</b>	<b>12387,59</b>
-------------------	-----------------

	Prévisionnel	Réel
<b>Résultat</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-236,14 €</b>

# Évolution recettes/dépenses



# Évolution comptes



# Charges fixes



- ▶ assurances : 400 €
- ▶ communication : 1 000 € (en baisse)
- ▶ frais bancaires : 350 €
- ▶ déplacements : 1 500 € (en augmentation)
- ▶ énergie : 1 500 € (facilement finançable par les bénévoles)
- ▶ connexion internet : 1 800 € (en augmentation)

# Recettes fixes



- ▶ cotisations : 850 €
- ▶ dons : 9 000 €

# Budget prévisionnel



Charges	
	Prévisionnel
Matériel informatique	3 000,00 €
Cotisations assurance	400,00 €
Communication/publicité	1 000,00 €
Transports	1 000,00 €
Frais de mission (hôtel, nourriture)	500,00 €
Poste	150,00 €
Internet	1 800,00 €
Banque	350,00 €
Divers/frais de convivialité	400,00 €
Énergie	1 500,00 €
Salaires	0,00 €
Locations immobilières	0,00 €
Fournitures administratives	250,00 €
<b>Totaux</b>	<b>10 350,00 €</b>

Produits	
	Prévisionnel
Dons	9 000,00 €
Cotisations	850,00 €
Abandons de frais / dons en nature	500,00 €
<b>Totaux</b>	<b>10 350,00 €</b>

	Prévisionnel
<b>Résultat</b>	<b>0,00 €</b>

An abstract graphic featuring a large blue triangle on the left and a large yellow triangle on the right, both pointing towards each other. A smaller teal triangle is positioned at the intersection of the two larger triangles, pointing from the blue triangle towards the yellow one. The text 'Réforme des statuts' is located in the bottom right corner of the image.

Réforme des statuts



# Modification de l'article I



↑		@ -2,9 +2,9 00	
2		2	
3	Il est fondé par :	3	Il est fondé par :
4		4	
5	- - *Adrien Bourmault, demeurant au 5 rue Boissonade 77340 Pontault-Combault*	5	+ - *Adrien Bourmault, demeurant à Pontault-Combault*
6	- - *Jean Sirmai, demeurant au 13 rue Sully 94210 Saint-Maur-Des-Fossés*	6	+ - *Jean Sirmai, demeurant à Saint-Maur-Des-Fossés*
7	- - *Julian Barathieu, demeurant au 7 rue Boyer 75020 Paris*	7	+ - *Julian Barathieu, demeurant à Paris*
8		8	
9	aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le	9	aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le
10	décret du 16 août 1901, ayant pour titre *Libre en Communs* et pour sigle *a-lec*.	10	décret du 16 août 1901, ayant pour titre *Libre en Communs* et pour sigle *a-lec*.
↓			


# Modification de l'article II



@ -1,15 +1,17 @@	
1 # Article II - Buts	1 # Article II - Buts
2	2
3 -L[?]association a pour objet :	3 +L[?]association a pour objet :
4	4
5 -- de constituer une communauté autour des valeurs d u logiciel libre au sens de la Free Software Founda tion (FSF) et des	5 +- de constituer une communauté de débats et d'actio ns autour des valeurs
6 - communs ;	6 +du logiciel libre au sens de la Free Software Found ation (FSF) et des communs ;
7 -- de proposer au grand public, conformément aux loi s en vigueurs, des ressources et services logiciels libres de façon	7 +- de proposer au plus grand nombre, conformément au x lois en vigueurs, des ressources
8 - transparente ("faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait"),	8 +et services logiciels libres de façon
9 - neutre (pas de surveillance a priori, pas de censure a priori),	9 - transparente ("faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait"),
10 - - solidaire ;	10 + - neutre (pas de surveillance a priori, pas de censure a priori),
11 -- d[?]offrir aux adhérents une infrastructure et un soutien technique pour leurs projets (e.g. hébergem ent de site internet ou	11 + - solidaire (facilitation de l'accès et de l'ap prentissage) ;
12 -de code) ;	12 +- de proposer aux adhérents une infrastructure et u n soutien technique pour
13 - un soutien financier pourra également être offer t, sur décision du Conseil d'administration, confor mément aux	13 +leurs projets (e.g. hébergement de site internet ou de code) ;
14 -dispositions du Règlement intérieur, dans lequel fi gure la liste des projets soutenus financièrement.	14 +- un soutien financier pourra également être accord é par le Conseil d'administration,
15	15 +conformément aux dispositions du Règlement intérieu r, dans lequel figure la liste
	16 +des projets soutenus financièrement ainsi que les m otivations de ces accords.
	17

# Modification de l'article V



@ -1,7 +1,7 @@	
1 # Article V - Composition de l'association	1 # Article V - Composition de l'association
2	2
3 L'association est composée de membres ordinaires qui satisfont aux conditions	3 L'association est composée de membres ordinaires qui satisfont aux conditions
4  - décrites dans l'article six. Elle peut également comporter des membres d'honneur,	4  décrites dans l'article six. Elle peut également comporter des membres d'honneur,
5 exemptés de cotisation, qui pourront être désignés par le Conseil d'administration	5 exemptés de cotisation, qui pourront être désignés par le Conseil d'administration
6 pour services rendus à l'association ou à ses valeurs.	6 pour services rendus à l'association ou à ses valeurs.
7	7

# Modification de l'article XIII vers VIII



@ -1,30 +1,36 @@	
1 - # Article XIII - Assemblée Générale Ordinaire	1 + # Article VIII - Assemblée Générale Ordinaire
2	2
3 - L'Assemblée générale ordinaire est constituée par les membres ordinaires,	3 +
4 - participants ou représentés. Elle se réunit sur convocation du Président, toutes	4 + L'Assemblée générale ordinaire est l'organe souverain de Libre en Communs.
5 - les années civiles.	5 + Elle est constituée par les membres ordinaires, participants ou représentés.
	6 + Elle se réunit sur convocation de la Présidence, toutes les années civiles.
6	7
7 Les convocations sont faites avec un délai de 15 jours par notification	8 Les convocations sont faites avec un délai de 15 jours par notification
8 individuelle indiquant le jour et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du	9 individuelle indiquant le jour et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du
9 jour dressé par le Conseil d'administration. Les membres ordinaires peuvent	10 jour dressé par le Conseil d'administration. Les membres ordinaires peuvent
10 - soumettre des points supplémentaires à l'ordre du jour jusqu'à 7 jours avant la	11 + soumettre des points supplémentaires à l'ordre du jour jusqu'à 7 jours avant
11 - tenue de l'Assemblée générale.	12 + la tenue de l'Assemblée générale.
12	13
13 L'Assemblée générale délibère exclusivement sur les questions portées à son	14 L'Assemblée générale délibère exclusivement sur les questions portées à son

# Modification de l'article XIII vers VIII (2)



14	- ordre du jour ainsi complété. Les délibérations de l'Assemblée générale sont	15	+ ordre du jour ainsi complété. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont
15	- prises à la majorité simple des voix des membres, participants ou représentés.	16	+prises à la majorité simple des voix des membres, participants ou représentés,
16	- En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Tout membre ordinaire	17	+ à bulletin secret et avec tout moyen physique ou digital garantissant la
17	- peut se faire représenter par un autre membre ordinaire ou un membre du Bureau	18	+ sincérité du scrutin. En cas de partage, la Présidence aura la responsabilité
18	- et muni d'un pouvoir comme précisé dans le règlement intérieur.	19	+ de renvoyer à un scrutin ultérieur ou de statuer.
		20	+
		21	+ Tout membre ordinaire peut se faire représenter par un autre membre ordinaire
		22	+ ou un membre du Bureau et muni d'un pouvoir comme précisé dans le règlement
		23	+ intérieur.
19		24	
20	Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale devra être composée d'au moins	25	Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale devra être composée d'au moins
21	- un tiers des membres ordinaires, participants ou représentés, et de la totalité	26	+ un tiers des membres ordinaires, participants ou représentés, et d'au moins deux
22	- des membres du Conseil d'administration. Dans le cas où le quorum ne serait pas	27	+ tiers des membres du Conseil d'administration, non représentés. Dans le cas où
23	- atteint, une seconde Assemblée générale sera convoquée et statuera valablement	28	+ le quorum ne serait pas atteint, une seconde Assemblée générale sera convoquée
24	- sans règle de quorum, après un délai de 15 jours.	29	+ et statuera valablement sans règle de quorum, après un délai de 15 jours.

# Modification de l'article XIII vers VIII (3)



25		30	
26	Cette Assemblée générale annuelle entend puis approuve ou rejette le rapport qui	31	Cette Assemblée générale annuelle entend puis approuve ou rejette le rapport qui
27	lui est présenté par le Conseil d'administration soit, ainsi que les comptes	32	lui est présenté par le Conseil d'administration soit, ainsi que les comptes
28	de l'exercice précédent. Elle élit ensuite le nouveau Conseil d'administration	33	de l'exercice précédent. Elle élit ensuite le nouveau Conseil d'administration
29	- suivant les modalités de l'article neuf.	34	+ suivant les modalités de l'article X.
		35	+
30		36	

# Modification de l'article XIV vers IX



@ -1,8 +1,8 @@			
1	-# Article <b>XIV</b> - Assemblée Générale Extraordinaire	1	+# Article <b>IX</b> - Assemblée Générale Extraordinaire
2		2	
3	L'Assemblée générale, convoquée de façon extraordinaire, délibère exclusivement	3	L'Assemblée générale, convoquée de façon extraordinaire, délibère exclusivement
4	sur les questions portées à son ordre du jour, dans les mêmes conditions que	4	sur les questions portées à son ordre du jour, dans les mêmes conditions que
5	l'Assemblée générale ordinaire, sur demande d'au moins un tiers des membres	5	l'Assemblée générale ordinaire, sur demande d'au moins un tiers des membres
6	- adressée <b>au Président</b> du Conseil d'administration ou sur décision du Conseil	6	+ adressée <b>à la Présidence</b> du Conseil d'administration ou sur décision du Conseil
7	d'administration.	7	d'administration.
8		8	

# Modification de l'article IX vers X impliquant la suppression de l'article XII



0 -1,9 +1,23 00	
1 -# Article IX - Conseil d'Administration	1 += Article X - Conseil d'Administration
2	2
3 -L'association est dirigée par un Conseil d'administration élu par	3 +Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale ordinaire, pour une
4 -L'Assemblée générale ordinaire, pour une durée d'un an. Il a pour mission la	4 +durée d'un an.
5 -réalisation de l'objet de l'association, sa gestion, son fonctionnement et son	5 +
6 -développement.	6 +Il a pour mission la gestion et le fonctionnement courant de Libre en Communs
	7 +ainsi que la prise toute décision permettant de poursuivre la réalisation de
	8 +son objet et l'application des délibérations de l'Assemblée générale.
	9 +
	10 +Il vote le budget prévisionnel de l'association en début d'exercice.
	11 +
	12 +Le Conseil d'administration n'est pas compétent pour prendre une décision :
	13 +
	14 +- qui engage politiquement l'association,
	15 +- qui engage financièrement l'association,
	16 +- qui ne concourt pas directement à la gestion et au fonctionnement courant de
	17 +Libre en Communs ni à la poursuite de la réalisation de son objet ni à
	18 +l'application des délibérations de l'Assemblée générale,
	19 +- qui implique un changement profond dans le fonctionnement de
	20 +l'association.
7	21



# Modification de l'article IX vers X impliquant la suppression de l'article XII (2)



7		21	
8	Les personnes éligibles au Conseil d'administration sont les membres majeurs ou	22	Les personnes éligibles au Conseil d'administration sont les membres majeurs ou
9	majeures dans les critères définis par la loi, à jour de cotisation, sans	23	majeures dans les critères définis par la loi, à jour de cotisation, sans
$\frac{+}{-}$ @ -11,8 +25,8 @@ distinction autre que les compétences.			
11		25	
12	Le nombre de sièges à pourvoir est de huit.	26	Le nombre de sièges à pourvoir est de huit.
13		27	
14	- Le Conseil d'administration est élu par scrutin plurinominal à vote cumulatif en	28	+ Le Conseil d'administration est élu par scrutin plurinominal cumulatif, à
15	- un seul tour dont voici le principe :	29	+ bulletin secret et en un seul tour dont voici le principe :
16		30	
17	- chaque adhérent ou adhérente éligible est libre de se déclarer candidat ou	31	- chaque adhérent ou adhérente éligible est libre de se déclarer candidat ou
18	candidate et de s'exprimer pour motiver sa candidature ;	32	+ candidate et de s'exprimer pour motiver sa candidature ;
$\frac{+}{-}$ @ -28,13 +42,20 @@ est la plus récente l'emporte.			
28		42	
29	Le mandat de ce nouveau Conseil d'administration débute dès la clôture de	43	Le mandat de ce nouveau Conseil d'administration débute dès la clôture de
30	l'Assemblée générale ordinaire qui l'a élu.	44	l'Assemblée générale ordinaire qui l'a élu.
31	- Les membres du Conseil d'administration choisissent parmi eux un bureau	45	+ Les membres du Conseil d'administration choisissent parmi eux un Bureau composé
32	- composé de :	46	+ de personnes exerçant :
33		47	

# Modification de l'article IX vers X impliquant la suppression de l'article XII (3)



33	47
34 -- un Président;	48 + la Présidence ;
35 -- un ou plusieurs Vice-Présidents, s'il y a lieu ;	49 + la Vice-Présidence, s'il y a lieu ;
36 -- un Secrétaire et, s'il y a lieu, un Secrétaire adjoint;	50 + le Secrétariat et, s'il y a lieu, un Secrétariat adjoint;
37 -- un Trésorier et, s'il y a lieu, un Trésorier adjoint.	51 + la Trésorerie et, s'il y a lieu, une Trésorerie adjointe.
38	52
39 - Le Président du Bureau devient de facto le Président de l'association.	53 +Le Présidence du Bureau constitue de facto la Présidence de l'association.
	54 +
	55 +Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation
	56 +dans un délai d'une semaine par la Présidence et ausssi souvent que nécessaire sur
	57 +la demande d'un tiers de ses membres. Pour délibérer valablement, deux tiers des
	58 +membres du Conseil devront être présents. Les décisions sont prises à la
	59 +majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de la Présidence est
	60 +prépondérante.
40	61

# Modification de l'article IX vers X impliquant la suppression de l'article XII (4)

```
▼ 9 article-réunion-du-conseil-d-administration.md [🔗] [Annuler l'échappement] [Voir le fichier] [Consulté]
@ -1,9 +0,0 @@
1  - # Article XII - Réunions du Conseil d'Administration
2  -
3  - Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation
4  - dans un délai d'une semaine par le Président et au
   ⚠  - ssi souvent que nécessaire sur
5  - la demande d'un tiers de ses membres.
6  -
7  - Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la
8  - voix du Président est prépondérante.
9  -
```

# Modification de l'article X vers XI



@ -1,17 +1,19 @@			
1	- # Article X - Rôle des membres du bureau	1	+ # Article XI - Rôle des membres du bureau
2		2	
3	- Le <b>Président</b> convoque les Assemblées générales et les réunions du Conseil	3	+ La <b>Présidence</b> convoque les Assemblées générales et les réunions du Conseil
4	- d'administration. <b>Il</b> représente l'association dans tous les actes de la vie	4	+ d'administration. <b>Elle</b> représente l'association dans tous les actes de la vie
5	- civile et en justice. En cas d'absence, <b>il est suppléé par un Vice-Président,</b>	5	+ civile et en justice. En cas d'absence, <b>elle est suppléée par la Vice-Présidence,</b>
6	s'il y a lieu.	6	s'il y a lieu.
7		7	
8	- Le <b>Secrétaire</b> est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les	8	+ Le <b>Secrétariat</b> est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les
9	archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations du Conseil	9	archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations du Conseil
10	d'administration et des Assemblées générales et en assure la transcription sur	10	d'administration et des Assemblées générales et en assure la transcription sur
11	- les registres. En cas d'absence, il est suppléé par un adjoint, s'il y a lieu.	11	+ les registres. En cas d'absence, il est suppléé par le Secrétariat adjoint,
12		12	+ s'il y a lieu.
13	- Le <b>Trésorier</b> est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de	14	+ La <b>Trésorerie</b> est chargée de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de
14	- l'association. Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la	15	+ l'association. Elle effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la
15	- surveillance du Président. Il tient une comptabilité régulière de toutes les	16	+ surveillance de la Présidence. Elle tient une comptabilité régulière de toutes
16	- opérations. En cas d'absence, il est suppléé par un adjoint, s'il y a lieu.	17	+ les opérations. En cas d'absence, elle est suppléée par la Trésorerie adjointe,
17		18	+ s'il y a lieu.
17		19	

# Déplacement de l'article XI vers XII



@ -1,4 +1,4 @@	
1 -# Article XI - Gratuité du mandat	1 +# Article XII - Gratuité du mandat
2	2
3 Les membres du Conseil d'administration de l'association ne peuvent recevoir	3 + Les membres du Conseil d'administration de l'association ne peuvent recevoir
4 aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont conférées. Ils pourront	4 aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont conférées. Ils pourront
**** ↓	

# Modification de l'article XVI vers XIII impliquant la suppression de l'article VIII



@ -1,4 +1,4 00			
1	<del>Article XVI - Comptabilité</del>	1	Article XIII - Trésorerie
2		2	
3	Il est tenu à jour une comptabilité-deniers par recettes et par dépenses et,	3	Il est tenu à jour une comptabilité-deniers par recettes et par dépenses et,
4	s'il y a lieu, une comptabilité journalière.	4	s'il y a lieu, une comptabilité journalière.
÷ @ -18,3 +18,15 @@ prochaine Assemblée générale ;			
18	séparée dont le résultat, taxes et impôts déduits, sera reversé au budget	18	séparée dont le résultat, taxes et impôts déduits, sera reversé au budget
19	général de l'association.	19	général de l'association.
20		20	
		21	+Les ressources de l'association comprennent :
		22	+
		23	+ - les cotisations des membres ;
		24	+ - les dons manuels de toute sorte, conformément à la législation en vigueur ;
		25	+ - les prix de prestations fournies par l'association ;
		26	+ - les subventions qui pourront lui être accordées par les structures de l'Union
		27	+Européenne, de l'Etat, des collectivités locales, des collectivités publiques ou
		28	+des établissements publics, ainsi que d'associations ou toute autre personne
		29	+morale dans les conditions établies par la loi ;
		30	+ - toutes autres ressources ou subventions qui lui seraient accordées et qui ne
		31	+seraient pas contraires aux lois en vigueur.
		32	+

# Modification de l'article XVI vers XIII impliquant la suppression de l'article VIII (2)



```
14 article-ressources.md [🔗] [Annuler l'échappement] [Voir le fichier] [Consulté]
@ -1,14 +0,0 @@
1  -# Article VIII - Ressources de l'association
2  -
3  -Les ressources de l'association comprennent :
4  -
5  - - les cotisations des membres ;
6  - - les dons manuels de toute sorte, conformément à l
   a législation en vigueur ;
7  - - les prix de prestations fournies par l[?]associati
   on ;
8  - - les subventions qui pourront lui être accordées p
   ar les structures de l[?]Union
9  - Européenne, de l'Etat, des collectivités locales, d
   es collectivités publiques ou
10 - des établissements publics, ainsi que d'association
   s ou toute autre personne
11 - morale dans les conditions établies par la loi ;
12 - - toutes autres ressources ou subventions qui lui s
   eraient accordées et qui ne
13 - seraient pas contraires aux lois en vigueur.
14 -
```

# Modification de l'article XVII vers XIV



@ -1,6 +1,12 @@	
1 - # Article XVII - Règlement intérieur	1 +# Article XIV - Règlement intérieur
2	2
3 Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration. Ce règlement	3 Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration. Ce règlement
4 est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts et utiles à la	4 + est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts et utiles à la
5 - réalisation des objectifs de l'association.	5 +réalisation des objectifs de l'association. En cas de contradiction entre le
	6 +règlement intérieur et les présents statuts, les dispositions des statuts
	7 +priment sur celles du règlement intérieur.
	8 +
	9 +Les modifications éventuelles de ce règlement par le Conseil d'administration
	10 +s'appliquent immédiatement, mais sont soumises à l'approbation de la prochaine
	11 +Assemblée générale annuelle.
6	12



# Création de l'article XV



```
@ -0,0 +1,38 @@  
1  +# Article XV - Votations  
2  +  
3  +Lorsqu'il se considère incompetent pour prendre une  
4  décision, le Conseil  
5  +d'administration peut, sans que la Présidence ne co  
6  nvoque la tenue d'une  
7  +Assemblée générale, inviter les membres de Libre en  
8  Communs à participer à une  
9  +votation en scrutin à bulletin secret, à la majorit  
10 é simple, par tout moyen  
11 +distant en garantissant la sincérité. Le Conseil d'  
12 administration a pour  
13 +responsabilité l'organisation de ce scrutin.  
14 +  
15 +Lorsque au moins un tiers des membres ordinaires de  
16 Libre en Communs le  
17 +considèrent nécessaire, ces membres peuvent décider  
18 de la tenue d'une votation.  
19 +Le Conseil d'administration a pour responsabilité l  
20 'organisation de ce scrutin.  
21 +  
22 +Le scrutin se déroule à bulletin secret, à la major  
23 ité simple, par tout moyen  
24 +distant en garantissant la sincérité et doit être a  
25 nnoncé dans un délai d'un  
26 +mois si toutefois son objet est jugé valable par le  
27 Conseil d'administration.  
28 +  
29 +L'objet d'une votation est valable si l'objet du sc  
30 rutin :
```

# Création de l'article XV (2)



19 +  
20 +- respecte la législation en vigueur ;  
21 +- est conforme aux présents statuts ;  
22 +- n'implique pas une modification statutaire ;  
23 +- n'implique pas la dissolution de l'association.  
24 +  
25 +Pour être conforme, le scrutin devra respecter les  
conditions suivantes :  
26 +  
27 +- au moins la moitié des membres ordinaires doivent  
prendre part au vote, la  
28 +représentation n'étant pas admise ;  
29 **+** le scrutin doit être annoncé au moins un mois avan  
t sa tenue effective.  
30 +  
31 +Dans le cas où ces obligations ne seraient pas atte  
intes, le scrutin est annulé.  
32 +Son objet est reporté à la prochaine Assemblée géné  
rale ordinaire ou  
33 +extraordinaire, ou à une nouvelle votation.  
34 +  
35 +Les décisions prises par votation s'appliquent immé  
diatement après la  
36 +proclamation des résultats par le Conseil d'adminis  
tration. Elles ont la même  
37 +valeur que les décisions de l'Assemblée générale.  
38 +

# Création de l'article XVI



```
@ -0,0 +1,46 @@
1  + # Article XVI - Commissions exécutives
2  +
3  + Libre en Communs organise les différents aspects de
4  son activité par la
5  + constitution de commissions exécutives, dont la cré
6  ation et la dissolution sont
7  + décidées par l'Assemblée générale. Ces commissions
8  sont définies par un nom et
9  + un périmètre d'action précis, et ne peuvent interfé
10 rer entre-elles.
11 +
12 + Toute personne membre de Libre en Communs peut prop
13 oser la création d'une
14 + commission.
15 +
16 + Toute commission est dirigée par une personne membr
17 e de l'association, nommée par
18 + le Conseil d'Administration ou l'Assemblée général
19 e, sur proposition des membres.
20 + Cette personne, désignée responsable de la commissi
21 on, rend compte au Conseil
22 + d'Administration avec une périodicité établie à cha
23 que début d'exercice.
24 +
25 + L'organisation interne du fonctionnement d'une comm
26 ission est laissée à la
27 + discrétion de ses membres, à condition que la perso
28 nne responsable ait capacité
29 + à répondre des actions de la commission devant le C
30 onseil d'administration et
31 + l'Assemblée générale.
```


# Création de l'article XVI (2)



20 +  
21 +Nul ne peut diriger plus de trois commissions. Nul  
ne peut être empêché de  
22 +participer à une commission, sauf avis contraire du  
Conseil d'administration.  
23 +  
24 +Toute commission dispose de moyens de communication  
et de publicité, précisés  
25 -dans le règlement intérieur et dont l'organisation  
et la modération incombent  
26 +à la personne responsable de la commission.  
27 +  
28 +Toute commission peut, si nécessaire, présenter une  
feuille de route lors de  
29 +l'Assemblée générale annuelle pour approbation préa-  
lable, constituant adoption  
30 +des dispositions qu'elle contient par l'Assemblée.  
Cette feuille de route ne  
31 +peut être valable que si ses dispositions :  
32 +  
33 +- respectent la législation en vigueur ;  
34 +- sont conformes aux présents statuts ;  
35 +- n'impliquent pas de modification statutaire ;  
36 +- n'impliquent pas la dissolution de l'association.  
37 +  
38 +Dans le cas où une disposition de la feuille de rou-  
te n'aurait un effet  
39 +que lors d'un exercice ultérieur ou qu'elle engager-  
ait politiquement ou  
40 +financièrement l'association, cette disposition dev-  
ra à nouveau être approuvée  
41 +par l'Assemblée générale, ou par le moyen d'une vot-  
ation, avant son exécution  
42 +effective.

# Création de l'article XVI (3)



43   
44 +Toute commission présente l'état de son action lors  
du rapport annuel du Conseil  
45 +d'administration.  
46 +

# Création de l'article XVII



```
@ -0,0 +1,49 @@  
  
1  +# Article XVII - Projets de Libre en Communs  
2  +  
3  +Les membres de Libre en Communs ont la capacité de  
4  réaliser des projets au sein  
5  +de l'association. Ces projets sont définis par un nom et un objectif créatif,  
6  +artistique ou technique concret et précis en lien avec les buts de  
7  +Libre en Communs. Un projet ne peut avoir pour objectif la réalisation d'un  
8  aspect de l'activité de l'association.  
9  +  
10 +Un projet ne constitue pas une commission. Toute personne membre de Libre en  
11 +Communs peut créer un projet en son sein, devenant  
12 mainteneur du projet à effet  
13 immédiat. L'organisation interne d'un projet est laissée à la discrétion des  
14 personnes le maintenant, dans le respect des présents statuts.  
15 +  
16 +Toute personne membre de Libre en Communs est libre de participer à un projet,  
17 +sauf décision motivée de la personne maintenant le projet.  
18 +  
19 +Tout projet peut autoriser des personnes non membres à participer à sa  
20 réalisation, dans le respect des présents statuts.  
21 +
```

# Création de l'article XVII (2)



20 +Tout projet dispose de moyens de communication et de  
publicité, précisés

21 +dans le règlement intérieur et dont l'organisation  
et la modération incombera à

22 +la ou les personnes en charge du projet.

23 +

24 +Tout projet bénéficie de façon égale de l'infrastructure  
de Libre en Communs,

25 +dans les conditions précisées par le règlement intérieur,  
pour son organisation

26 + et sa réalisation.

27 +

28 +Tout projet présente l'état de son action lors du rapport  
annuel du

29 +Conseil d'administration.

30 +

31 +On désigne par projet interne tout projet pour lequel  
le Libre en Communs s'est vue

32 +assigner des droits d'auteur, dans le respect de la  
légalité en vigueur et

33 +sans toutefois priver leurs autrices et auteurs de  
leurs droits respectifs. La

34 +qualité de projet interne est décidée par l'Assemblée  
générale.

35 +Les autres projets sont les projets externes.

36 +

37 +Tout projet interne bénéficie d'un budget décidé par  
le Conseil

38 +d'administration en début d'exercice ou l'Assemblée  
générale, à la condition

39 +de rendre compte de l'utilisation de celui-ci annuellement  
dans son rapport.

40 +

41 +Tout projet interne est représenté en Justice par

42 +Libre en Communs.

# Création de l'article XVII (3)



43 +  
44 +Tout projet externe peut prétendre à une participat  
ion financière de  
45 +Libre en Communs sur décision de l'Assemblée généra  
le.  
46 +  
47 +L'hébergement des projets externes au sein de l'inf  
rastructure de  
48 +Libre en Communs fera l'objet d'une convention d'hé  
bergement.  
49 +



# Création de l'article XVIII



@ -0,0 +1,43 @@

```
1  + # Article XVIII - Voies de recours
2  +
3  + Les décisions de l'Assemblée générale sont souverai
4  + nées et ne peuvent être
5  + contestées que si elles violent les présents statut
6  + s.
7  +
8  + Toute décision du Conseil d'administration peut être
9  + contestée en ce qu'elle
10 + violerait les présents statuts ou une décision de l
11 + 'Assemblée générale ou le
12 + règlement intérieur.
13 +
14 + Toute décision d'une commission peut être contestée
15 + en ce qu'elle violerait les
16 + présents statuts, une décision de l'Assemblée générale
17 + ou une décision du
18 + Conseil d'administration, ou encore le règlement intérieur.
19 +
20 + La validité du tout scrutin peut être contestée.
21 +
22 + Tout recours sera suspensif si la décision contestée
23 + est difficilement
24 + réversible ou irréversible.
```

# Création de l'article XVIII (2)



18 +  
19 +Tout recours sera traité selon une procédure unique  
20 :  
21 +  
22 +- la contestation devra être adressée au Conseil d'  
administration dans un délai  
23 d'un mois après la décision ou le scrutin qui concerne le recours ;  
24 +- le Conseil d'administration disposera d'un mois pour consulter l'éventuelle  
25 commission concernée par la décision ou le scrutin, laquelle rendra un avis sur  
26 le recours ;  
27 +- le Conseil d'administration rendra son avis sur la contestation dans un délai  
28 de deux mois ;  
29 +- la personne à l'origine du recours pourra accepter l'avis, mettant fin à la  
30 procédure, ou bien le refuser ;  
31 +- en cas de refus, le Conseil d'administration et la personne à l'origine du  
32 recours conviendront dans un délai d'un mois d'une personne médiatrice  
33 extérieure au litige, nécessairement membre de l'association ;  
34 +- la personne médiatrice disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis à  
35 l'ensemble des membres ;  
36 +- en cas d'impossibilité avérée de trouver une personne médiatrice dans le délai  
37 impart, le Conseil d'administration rendra lui-même son avis détaillé à  
38 l'ensemble des membres ;  
39 +- la personne à l'origine du recours sera invitée à s'exprimer devant  
40 l'ensemble des membres, dans le même temps que l'avis de la personne médiatrice  
41 ou du Conseil d'administration ;  
42 +- l'ensemble des membres tranchera ainsi, en dernier recours, lors d'une  
43 Assemblée générale ou par le moyen d'une votation.

# Déplacement de l'article XV vers XIX



@ -1,4 +1,4 @@	
1 -# Article XV - Dissolution de l'association	1 +# Article XIX - Dissolution de l'association
2	2
3 La dissolution peut être délibérée en Assemblée générale (ordinaire ou	3 La dissolution peut être délibérée en Assemblée générale (ordinaire ou
4 extraordinaire), si figurant à l'ordre du jour et avec la nécessité d'un quorum	4 extraordinaire), si figurant à l'ordre du jour et avec la nécessité d'un quorum
..... ↓	

The image features a large, abstract graphic composed of overlapping geometric shapes. On the left, a large blue triangle points towards the right. On the right, a large yellow triangle points towards the left. These two triangles overlap in the center, creating a smaller, teal-colored arrow shape pointing to the right. The background is white.

Candidatures pour le Conseil  
d'administration

# Candidatures



- ▶ Julian Barathieu (julian)
- ▶ Adrien Bourmault (neox)
- ▶ Odile Bénassy (odile)
- ▶ David Lecompte (Avron)
- ▶ Cyrille Louarn (echolib)
- ▶ Claudia Ma (claudia)
- ▶ Jean Sirmay (jean)

The background features a large blue triangle on the left and a yellow triangle on the right, both pointing towards each other. A small teal triangle is positioned at the point where the two larger triangles meet. The text 'Scrutin!' is located in the bottom right corner.

Scrutin!

# Scrutin



C'est le moment de voter sur place (et la fin du vote en ligne).

Merci et *happy hacking!*

